

## FISHMASTER JUNIORS STREETFISHING 2022

### Présentation

Créé en 2017, Le Fishmaster Streetfishing Juniors est un championnat amical régional Île-de-France, ouvert à tous les jeunes de 8 à 17 ans quelque soit leur niveau (mais sachant pêcher au lancer ;-).

Il est organisé sur le territoire ouvert du Grand Paris, par des AAPPMA de la Fédération de Pêche 75-92-93-94 qui souhaitent organiser une étape.

Le Fishmaster Streetfishing Junior a pour objectifs :

- De rassembler des jeunes autour du Streetfishing, littéralement « pêche de rue », une pêche sportive des carnassiers, dont la pratique est très développée dans nos milieux citadins mais peu connue du grand public,
- De partager un moment convivial et familial autour d'un loisir/Sport sain, ludique et qui participe à la préservation de l'environnement,
- Et de faire découvrir la biodiversité aquatique de nos territoires, afin de poursuivre sa préservation (le comptage des captures permet chaque année d'enrichir les inventaires scientifiques des poissons franciliens).

ÉTAPE N°4  
24/09/2022

QUI SERA LE KING...  
...des Hauts de Seine ?

Île de la Jatte (92 Levallois)

INFORMATIONS ET RÉSERVATION :  
infos@maisonpechenature.fr - 01.47.57.17.32

LOGOS PARTENAIRES

## Règlement du Fishmaster Streetfishing Juniors Etape #4 : Hauts-de-Seine - 24 septembre 2022

- **Organisation** : Ce concours est co-organisé par l'AAPPMA 92-75 ouest (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Hauts-de-Seine et de l'Ouest Parisien) et la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois.
- **Adresse** : Maison Pêche Nature - 22 allée Claude Monet - 92300 Levallois
- **Plan d'accès** disponible ici : <http://www.maisonpechenature.fr>
- **Lieu et horaires** : L'épreuve se déroulera sur la Seine, autour de l'Île de la Jatte à Levallois de 13h à 17h. Le rendez-vous est fixé à 12h devant la Maison de la Pêche et de la Nature pour le tirage au sort des équipes.
- **Plan des secteurs autorisés/interdits** :



- **Secteurs de pêche autorisés pendant le concours** : voir plan ci-dessus
  - Île de la jatte (zone aval du pont de Courbevoie, hors port de la jatte),
  - Rive gauche : Quai de Courbevoie/Asnières (De la mise à l'eau du pont de Courbevoie jusqu'à la mise à l'eau du pont d'Asnières),
  - Rive droite : Quai de Levallois/Neuilly (Du pont de Courbevoie au pont SNCF d'Asnières).
- **Zones interdites** : Le port la Jatte, la berge entre le décroché et le restaurant le Petit Poucet et depuis le dessus des ponts : Pont de Courbevoie, Pont de Levallois, Pont d'Asnières et la Passerelle de la MPN.
- **Particularités** : Quai de Levallois, attention à la hauteur du quai, une époussette télescopique est fortement conseillée.

- **Carte de pêche** : ce concours est ouvert à tous les jeunes de 8 à 17 ans en possession d'une carte de pêche de l'année en cours (Carte personne Mineur ou Carte Découverte jeunes disponible sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)).
- **Inscriptions** : Le montant de l'inscription est de 12€/participant.
- **Le type de pêche autorisé** : est uniquement la pêche à l'aide de leurre artificiel (appâts naturel interdit). Concernant le matériel de pêche, le jeune doit avoir en sa possession le jour du concours : un ensemble canne moulinet adapté pour la pêche des carnassiers, une boîte de leurres et de petits outillages, une épuisette ou une pince à poisson (cette dernière n'est préconisée quand cas de dernière solution), un mètre, un appareil photo ou d'un smartphone et un stylo.
- **Équipe de concurrents** : La pêche des carnassiers est itinérante, par groupe de deux (ou trois) jeunes associés par tirage au sort au début de l'épreuve. Attention, les jeunes sont placés sous l'entière responsabilité de leur représentant légal, aucun membre de l'organisation ne pourra être tenu responsable de la surveillance des jeunes durant l'épreuve.
- **Contrôle des captures** : Chaque concurrent se verra remettre une fiche de contrôle qu'il devra remplir pour chaque prise, la fiche de contrôle devra être validée par les concurrents « adversaires » associés pour l'épreuve. Des commissaires seront disponibles en cas de litiges (numéros de téléphone donné en début d'épreuve selon les secteurs).
- **Respect du poisson** : Tous les poissons seront remis à l'eau après avoir été mesurés et photographiés. La remise à l'eau se fait de la façon la plus délicate que le permet l'endroit. Les concurrents sont priés pour des raisons de sécurité d'utiliser une épuisette plutôt qu'une pince à carnassiers.
- **Comptage des points** :
  - **Points** : chaque carnassier sera comptabilisé pour une prise et vaudra au pêcheur une base de 1 point / 1 cm correspondant à la taille du poisson, sans minima de taille. Les poissons principalement recherchés sont : la perche, le brochet, le sandre, le silure, le black-bass, le chevesne, l'aspe, l'ide mélanote et le barbeau. Tout autre poisson capturé dans les conditions réglementaires de pêche sera également comptabilisé avec la même base : 1 point / 1cm.
  - **Quotas 20** : Attention, seuls les 20 plus gros poissons capturés seront comptabilisés. Dans un souci de suivis piscicole et afin d'établir un bilan des captures, il est demandé à chaque compétiteur d'enregistrer tous les poissons capturés lors de ce concours. L'organisation se chargera de valider les 20 plus longues prises sur la feuille de comptage.
  - **Ex de calcul de points** : Pêcheur A = perche de 30cm + perche de 20cm + perche de 25cm + chevesne de 30 cm soit  $30 + 20 + 25 + 30 = 105$  points - Pêcheur B : perche de 10cm + perche de 15cm + sandre de 30cm soit  $10 + 15 + 30 = 55$  points.
- **Classement** : Deux catégories seront récompensées : la catégorie « Juniors » pour les 8/12 ans et la catégorie « Espoirs » pour les 13/17 ans.

- **Annulation du concours** : L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours, sans remboursement possible, si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (orage, crue importante, vent fort...). En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche, le départ peut-être retardé ou annulé. Si un orage se déclenche en cours de manche, les commissaires auront en charge d'interrompre la manche, ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orages. Soit les conditions climatiques redeviendront clémentes et la sécurité assurée, dans ce cas là, la compétition pourra reprendre, soit les conditions climatiques ou la durée restante ne seront pas satisfaisantes et la manche sera clôturée. Pour toute reprise d'une manche, il devra au moins rester une heure de pêche

**Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de bris ou de vol de matériels. Rappel : les jeunes participants sont sous la responsabilité de leur parents durant toute l'épreuve.**

**Le fait de s'engager implique le respect total du présent règlement.**

#### **CONTACT ORGANISATION :**

AAPPMA 92 et 75 ouest 22 allée Claude Monet 92300 Levallois

Tel : 01 47 57 17 32 - Email : [infos@peche9275.fr](mailto:infos@peche9275.fr)

#### **POUR VENIR :**

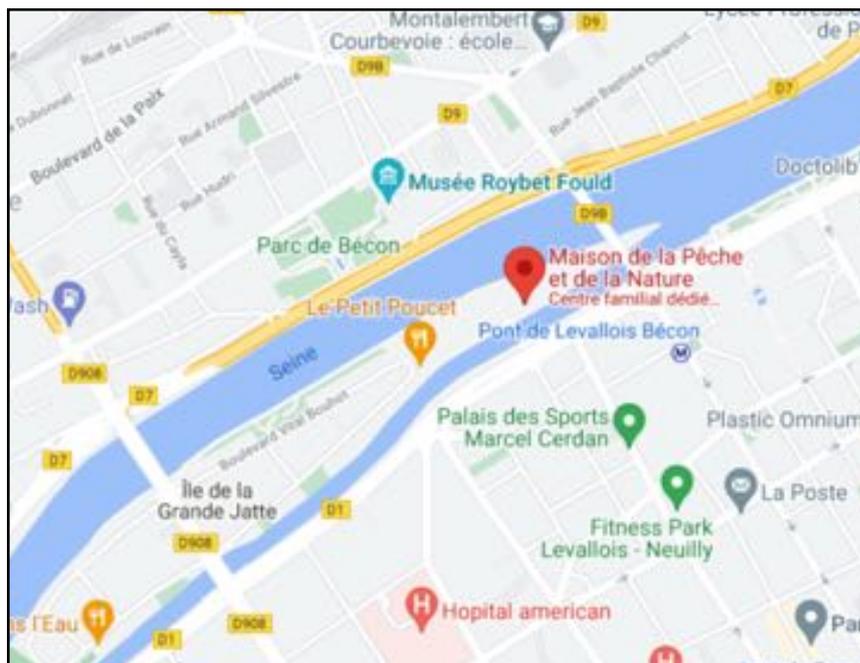
La Maison de la Pêche est située sur l'île de la Jatte près du pont de Levallois.

EN METRO : Ligne 3, station "Pont de Levallois", puis accéder sur l'île par l'escalier du Pont de Levallois, ou la passerelle de la Jatte.

EN BUS : Lignes 53/167/175/238/275 station "Pont de Levallois" ou Lignes 163/164/93 station "Ile de la Jatte".

EN VELIB : Station "Pont de Levallois" puis accéder sur l'île par l'escalier du Pont de Levallois.

EN VOITURE : De Paris, sortie Porte de Champerret, suivre le Bd Bineau direction Pont de Courbevoie. Parking : soit à l'entrée de l'allée Claude Monet (gratuit), soit Levaparc André Citroën 33 rue Ernest Cognaq à Levallois (payant) puis accès par la passerelle.



**Complétez et retournez la fiche d'inscription ci-dessous, accompagnée de son règlement à l'adresse suivante :**

**AAPPMA 92/75 "Fishmaster Juniors 2022"  
22, allée Claude Monet - 92300 LEVALLOIS**

## Fiche d'Inscription Fishmaster Juniors 92 24 septembre 2022

Je joins mon règlement de 12 € par chèque à l'ordre de : «AAPPMA 92/75» pour l'inscription.

Règlement possible par CB via le site HelloAsso ici : <https://urlz.fr/iUcL>

NOM : .....PRENOM : .....

AGE : .....TEL : .....

EMAIL : .....@ .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : .....VILLE : .....

Je soussigné : .....

autorise mon enfant : .....

à participer à la «Concours Fishmaster Juniors 2022», le Samedi 24 Septembre 2022 sur l'île de la Jatte.

Le rendez-vous est fixé à 12h devant la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Je suis informé que mon enfant est sous ma responsabilité pendant toute la durée de l'épreuve, en aucun cas les membres de «l'AAPPMA 92/75» ne pourront être tenus responsables de sa sécurité au bord de l'eau. Les commissaires sont présents pour surveiller le bon déroulé de l'épreuve et non se substituer à l'autorité parentale.

J'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre du concours de pêche et de la remise des prix. Ces images pourront être utilisées, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion du loisir pêche en Ile-de-France.

En aucun cas, je ne pourrai demander de droits de reproduction ou poursuivre «l'AAPPMA 92/75» et ne pourrai les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces images.

**Fait à ..... le .....**

**Porter la mention : "lu et approuvé, bon pour accord"**

**et signer :**